



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Groupe Mammalogique Breton
Association
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Groupe Mammalogique Breton Association
Maison de la Rivière, lieu-dit "Moulin de Vergraon" - 29450 Sizun
Ce rapport contient 9 pages
Référence : PG-201-096

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bretagne Océan
Immeuble Bassam
12 Quai Armand Considère
CS 42923
29229 Brest Cédex 2
France

Téléphone : +33 (0)02.98.31.98.31
Télécopie : +33 (0)02.98.31.98.30
Site internet : www.kpmg.fr

Groupe Mammalogique Breton Association

Siège social : Maison de la Rivière, lieu-dit "Moulin de Vergraon" - 29450 Sizun

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association Groupe Mammalogique Breton,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe Mammalogique Breton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 mars 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Groupe Mammalogique Breton Association
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3 avril 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brest, le 3 avril 2020

KPMG S.A.

Patricia Genest
Associée

BILAN - ACTIF

209143 - ASSOC G M B

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	33 650,35	27 399,67	6 250,68	10 880,97
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	7 654,27	5 770,07	1 884,20	1 884,20
Constructions	82 982,79	29 915,10	53 067,69	57 806,44
Installations techniques, matériels	75 931,05	65 925,32	10 005,73	5 334,56
Autres immobilisations corporelles	76 328,58	52 552,81	23 775,77	20 520,84
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 008,00		1 008,00	1 008,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	277 555,04	181 562,97	95 992,07	97 435,01
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				791,55
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	55 624,25		55 624,25	46 603,05
Autres	130 038,64		130 038,64	149 298,25
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	292 620,52		292 620,52	219 798,66
Charges constatées d'avance (3)	2 200,00		2 200,00	1 261,09
TOTAL (III)	480 483,41		480 483,41	417 752,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	758 038,45	181 562,97	576 475,48	515 187,61

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

209143 - ASSOC G M B

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	150,00	150,00
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	183 292,99	172 837,81
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	36 815,52	10 455,18
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	56 310,84	62 424,72
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	276 569,35	245 867,71
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	68 414,37	60 642,44
TOTAL (III)	68 414,37	60 642,44
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	85 814,88	84 640,54
TOTAL (IV)	85 814,88	84 640,54
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 952,05	17 340,01
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 528,62	27 718,10
Dettes fiscales et sociales	79 971,21	75 772,81
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 225,00	3 206,00
TOTAL (V)	145 676,88	124 036,92
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	576 475,48	515 187,61

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

145 676,88

124 036,92

COMPTE DE RÉSULTAT

209143 - ASSOC G M B

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	290,00	377,00	725,00
Production vendue de services	183 559,48	109 526,76	92 599,53
Production vendue de travaux			
Production stockée			-4 152,72
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	320 314,47	358 338,31	305 442,65
Reprises sur provisions, amorts et transferts de charges	98,60	4 427,56	2 827,69
Cotisations	5 781,29	6 075,00	5 515,00
Autres produits (hors cotisations)	4 267,00	2 979,21	3 591,50
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	514 310,84	481 723,84	406 548,65
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et de fournitures			
Variation de stocks de matières premières et de fournitures			
Achats d'autres d'approvisionnements			
Variation de stocks d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes *	115 248,74	129 066,37	108 439,60
Impôts, taxes et versements assimilés	7 194,00	8 555,59	3 865,71
Salaires et traitements	248 976,97	231 369,79	198 673,78
Charges sociales	88 106,12	92 883,31	83 772,31
Dotations aux amortissements, dépréciations			
sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 699,94	19 985,28	13 567,89
sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
sur actifs circulants : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions	7 771,93	6 826,37	6 499,07
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	2 786,56	1 350,47	591,38
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	492 784,26	490 037,18	415 409,74
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	21 526,58	-8 313,34	-8 861,09
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transf. (III)			
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transf. (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	1 018,01	711,19	1 097,46
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 018,01	711,19	1 097,46

COMPTE DE RÉSULTAT

209143 - ASSOC G M B

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées	26,12		
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	26,12		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	991,89	711,19	1 097,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	7 819,75	12 852,79	88 432,94
Sur opérations en capital	7 651,64	5 633,12	5 054,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 471,39	18 485,91	93 487,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	15 471,39	18 485,91	93 487,05
Impôts sur les bénéfices (IX)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE (I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX)	37 989,86	10 883,76	85 723,42
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS			
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 174,34	428,58	80 917,69
TOTAL DES PRODUITS	530 800,24	500 920,94	501 133,16
TOTAL DES CHARGES	493 984,72	490 465,76	496 327,43
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	36 815,52	10 455,18	4 805,73
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Bénévolat	37 939,11	49 075,79	72 305,69
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL PRODUITS	37 939,11	49 075,79	72 305,69
CHARGES			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole	37 939,11	49 075,79	72 305,69
TOTAL CHARGES	37 939,11	49 075,79	72 305,69
TOTAL	36 815,52	10 455,18	4 805,73

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

15 471,39

18 485,91

93 487,05